



MÉMO

Démarches post titre de séjour

Mémo rédigé par Delia Bitoun – mars 2026

I - PREMIÈRES DÉMARCHES

Inscription à la CAF ou à la MSA (selon la situation) :

– CAF (dès l'obtention du titre de séjour) : [CAF - Mes démarches](#) (création d'un compte + simulations aides) → Permet la **demande de RSA** (si le titre de séjour est valable depuis au moins 5 ans)

Par téléphone : 3230 (gratuit)

Point d'accueil : 1 rue Portzmoguer, 29200 Brest

Point d'accueil partenaires : France Service PIMMS Médiation Brest - Keredern, Quatre Moulins, Pontanézen, et en itinérance

→ Effet rétroactif (soit au moment du dépôt du dossier, soit à la date d'obtention du TDS)

– MSA : [MSA - Mon espace privé](#) (éventuellement, pour les personnes travaillant dans le milieu agricole)

N° de téléphone : 02 98 85 79 79

Adresse : 14 rue Yves Giloux, 29200 Brest

Déclaration des impôts : dès l'entrée sur le territoire, tous les ans

– Par courrier

– Par internet : <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

→ Garder numériquement ou par support papier toutes les déclarations

Renouvellement du Titre de séjour (TDS) :

– Prendre rendez-vous 6 mois avant le terme pour avoir un rendez-vous 2 mois avant la fin (possibilité de prolongation d'1 mois si le traitement est en cours à l'expiration de la carte) :

[Prendre et gérer mon rendez-vous au service de l'immigration et de l'intégration](#)

– Documents nécessaires :

- Identité (acte de naissance, passeport, acte de mariage, acte de naissance en France des enfants, e-photo...)
- Situation professionnelle (contrat de travail, bulletin de paie, promesse d'embauche)
- Autres sources de revenus (prise en charge par un tiers, bourses...)
- Certificat de domicile (avis d'échéance, quittance de loyer, contrat de location, attestation d'hébergement...)
- Présence en France (avis d'imposition, attestation Sécurité Sociale / MSA, attestation mutuelle ou CSS...)
- Insertion en France (diplôme, attestation d'inscription à des cours de français, attestation de bénévolat...)

- Contrat d'engagement républicain : [Contrat d'engagement à respecter les principes de la République](#)
- Attestation de niveau de français pour changer de catégorie de titre

Pour faciliter la mobilité :

Création d'une carte KorriGo : à la boutique Bibus, avec une pièce et une photo d'identité

II - SANTÉ

CPAM de Brest : 1 rue de Savoie, 29200 Brest (08 11 70 36 46)

3646 : service gratuit + prix d'un appel

Couverture santé solidaire ([Cerfa N°52269*04](#)) : ouvert aux demandeurs d'asile et pendant le réexamen (valable 1 an)

Ouverture des droits à la Sécurité Sociale (dès l'autorisation de séjour) :

- Compléter la demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie (AM) : [Cerfa S1106](#)
- La transmettre à l'organisme d'AM de son lieu de résidence (Brest : 1 rue de Savoie)
- Pièces justificatives : TDS en cours + documents justifiant des conditions d'ouverture des droits à la prise en charge des frais de santé en fonction de la situation
- Obtention d'un numéro d'immatriculation d'attente (NIA), valable 9 mois

Demande de carte vitale : par courrier (CPAM) ou en ligne (compte Ameli)

Création d'un compte Ameli (N° de téléphone : 3646)

Adresse santé à connaître :

– **Point H** : 16 rue Alexandre Ribot, 02 98 44 63 11

→ Consultations de médecine générale, soins infirmiers, permanences d'assistantes sociales, permanences des conseillers de la CPAM

– **Appartement de coordination thérapeutique (ACT) :**

logement accompagné sur une durée de 18 à 24 mois

→ ACT Les Amitiés d'Armor : 4 rue de Quercy, 29200 Brest ([Les Amitiés d'Armor](#), 02 98 03 92 95)

→ GCSMS Un Chez-Soi d'Abord : 2 rue Kermaria, 29200 Brest ([Un Chez-Soi d'Abord Brest](#), 06 81 04 15 76)

III - TRAVAIL

Titres de séjours permettant de travailler :

- Carte de séjour temporaire ou pluriannuelle « Vie privée et familiale », « Salarié », « Recherche d'emploi et création d'entreprise », « Travailleur temporaire »*
- Carte de séjour pluriannuelle avec la mention « Passeport talent »
- Carte de résident
- Carte de séjour « Étudiant ou stagiaire étranger », mention « Recherche d'emploi et création d'entreprise »
- Visa de long séjour « VPVF », « Salarié », « Recherche d'emploi et création d'entreprise »
- Autorisation provisoire de travail*
- Certificat de résidence Algérien « VPVF », « Salarié », « Scientifique », « Profession artistique et culturelle », « Travailleur temporaire »*, carte de résident de 10 ans
- Autorisation provisoire de séjour délivré à un ressortissant étranger victime de la traite des êtres humains et de proxénétisme
- Carte de séjour pour un bénéficiaire de la protection subsidiaire

* Si le contrat de travail a été rompu avant son terme du fait de l'employeur, pour un motif qui lui est imputable ou en cas de force majeure

Récépissés permettant de travailler :

- Récépissé de renouvellement de carte de résident
- Titre de séjour avec la mention « Autorise son titulaire à travailler » (première demande)
- Demande de renouvellement d'une carte temporaire ou pluriannuelle (autorisant à travailler)
- Demandeur d'asile avec un TDS avec la mention « Étranger admis au titre de l'asile »
- Réfugié demandant une autorisation de séjour avec la mention « Reconnu réfugié »
- Bénéficiaire de la protection subsidiaire demandant un TDS avec mention « VPVF »

Inscription à France Travail : [Mon inscription à France Travail](#)

– Documents nécessaires : titre de séjour + N° de Sécurité Sociale

– Documents utiles : derniers emplois (attestation de l'employeur, contrat de travail, bulletin de paie...) + coordonnées bancaires (RIB)

– Pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes accompagnés en Mission Locale, l'inscription à France Travail n'est pas obligatoire

Recherche d'emploi :

- Création d'un CV et d'une lettre de motivation
- Agences d'intérim, candidatures spontanées, recherches d'emploi en ligne (Indeed)
- Structures d'aides : Défis Emploi, CDAS
- 16-25 ans : Mission Locale (Keravel, Bellevue, Jaurès, Rive droite) [Mission Locale](#)

Pour bénéficier de la **prime d'activité** (CAF) :

- Être âgé de plus de 18 ans
 - Habiter en France
 - Avoir une activité professionnelle, une formation rémunérée ou être indemnisé au titre de chômage partiel/technique
- Déclaration trimestrielle

IV - LOGEMENT

Hébergement d'urgence : 115

Logement social (à partir d'un titre de séjour d'1 an) :

- Demande en ligne : [Créez votre demande](#)
 - Dossier papier en agence : [Cerfa 14069*05](#)
 - Documents nécessaires pour le dépôt de la demande : pièce d'identité, titre de séjour, avis d'imposition ou de non imposition (N-2)
 - Documents nécessaires pour l'instruction : quittance de loyer ou attestation d'hébergement, livret de famille ou attestation de situation familiale, justificatif de ressources (bulletins de salaire, pension alimentaire, prestations sociales et familiales...)
- Il faut déclarer uniquement les personnes en situation régulière. Pour les personnes qui n'ont pas encore leur autorisation, les ajouter dans la case « Nombre de personnes à loger »

Renouvellement de la demande tous les ans, entre le 10ème et le 12ème mois à compter de la date de création de la demande ou de son renouvellement

Digemer peut attester que la personne sort d'un hébergement d'insertion (mise à la rue) : elle peut devenir prioritaire

Logement privé : agences immobilières, leboncoin...

Action logement : 36 rue Branda, 02 90 82 30 80

– Garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) :

- Moins de 31 ans : pas de conditions
- 31 ans et plus : salarié du secteur privé avec un salaire mensuel net $\leq 1710\text{€}$, ou salarié du secteur privé en mutation professionnelle (CDI en période d'essai ou CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche ou en mutation)
- Signature d'un bail mobilité

– Loca-Pass : pour les salariés, prêt à taux 0% ([test d'éligibilité](#))

Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) ALMA : 28 rue Émile Zola, 02 98 46 31 80

– Nécessité de l'accompagnement d'un travailleur social

– Signature de la [charte d'engagement](#)

Aides financières :

– **Fonds de solidarité logement (FSL)**, avec l'accompagnement du CDAS : aides à l'urgence, à l'accès au logement, au déménagement et à l'aménagement, pour mieux vivre dans le logement et en prévention des expulsions

– **Aide personnalisée au logement (APL)**, par la CAF ou la MSA

- Visa long séjour
- Carte de résident

- Récépissé d'une demande de renouvellement de TDS
- Autorisation au séjour de plus de 3 mois ou titre pluriannuel

→ Faire les simulations d'aide au logement sur le site de la CAF

→ Demander les attestations de loyer à *Digemer* (au mois de juillet) et la demande de versement direct sur le compte de *Digemer*

L'aide peut être rétroactive jusqu'à la date du dépôt de la demande

Pour le déménagement, il est possible de faire appel à

Toutencamion

Adresse : 8 rue Michelet, 29200 Brest)

N° de téléphone : 02 98 44 45 18

Site : [Contact Tout en camion - Rubalise](#)

V - FAMILLE

Reconnaissance des enfants mineurs à l'Ofpra et demande d'asile :

- Pendant la demande d'asile : possibilité d'obtenir le statut de réfugié (si l'un des parents est reconnu réfugié) ou la protection subsidiaire
- Après l'obtention de la protection internationale : droit de séjour dès l'arrivée en France ou la naissance, délivrance d'un TDS à sa majorité

Les personnes protégées par l'Ofpra peuvent présenter un acte de naissance étranger aux services de la caisse d'allocations familiales pour que leurs enfants puissent justifier de leur filiation

Constitution du livret de famille : pas obligatoire mais recommandé → Peut être demandé en mairie

Scolarisation obligatoire entre 3 et 16 ans

Accès à la cantine gratuite, compensation de la crèche...

Aides financières : simulations sur le site de la CAF

- **Allocations familiales** (dès 2 enfants, jusqu'à 20 ans)

- **Prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje) : prime à la naissance (déclaration de la grossesse à la CAF et la CPAM dans les 14 premières semaines), allocation de base (enfant de moins de 3 ans), prestation partagée de l'éducation de l'enfant, complément de libre choix du mode de garde
- **Complément familial** (dès 3 enfants de 3 ans et plus)
- **Allocation forfaitaire** (famille d'au moins 3 enfants ayant perdu le bénéfice d'une partie des allocations familiales aux 20 ans d'un enfant, vivant toujours au foyer et ne recevant pas de revenu pro > 1104,25€)
- **Allocation de soutien familial** (pour compenser ou compléter une pension alimentaire)
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH)
- **Allocation de rentrée scolaire**
- **Allocation journalière de présence parentale** (enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie ou handicap grave ou victime d'un accident grave, nécessitant une présence soutenue)

Pour les étudiants et élèves, penser à demander les **bourses** :

– Étudiants : <https://messervices.etudiant.gouv.fr> (possibilité de logement CROUS)

– Simulateurs de bourse : [Simulateur pour candidat à bourse](#) (collège), [Simulateur pour candidat à bourse](#) (lycée)

Dispositif de réussite éducative (DRE) : accompagnement dans la scolarité, la santé, les loisirs... des jeunes de moins de 16 ans résidant ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de Brest

→ Infos aux Mairies de quartier de l'Europe, Lambézellec, Bellevue et les Quatre-Moulins

Jeunes entre 18 et 25 ans : accompagnement par le CDAS ou la Mission Locale

VI - BON À SAVOIR

Contrat d'intégration républicaine (TDS VPVF, salarié, pour exercer une profession commerciale, industrielle ou artisanale, ou bénéficiaire de la protection internationale) : obligatoire pour une carte de séjour pluriannuelle ou une carte de résident

- **Inscription au CLPS** : [Centre de formation CLPS Brest](#)
- **Formation civique** (4 journées de 6h), préparant à l'**examen civique**
- **Formation linguistique** si nécessaire (niveau requis : A2 pour une carte de séjour pluriannuelle, B1 pour une carte de résident) : [BonjourBonjour](#) (plateforme d'apprentissage en ligne)

Constituer un classeur avec les thématiques :

- Administratif
- Impôts
- Travail
- Diplômes
- Logement (état des lieux, quittance de loyer, charges)

Titre de séjour pour soins (Vie Privée et Vie Familiale) : possibilité de faire une **demande d'AAH** avant la délivrance du TDS (rétroactif)